

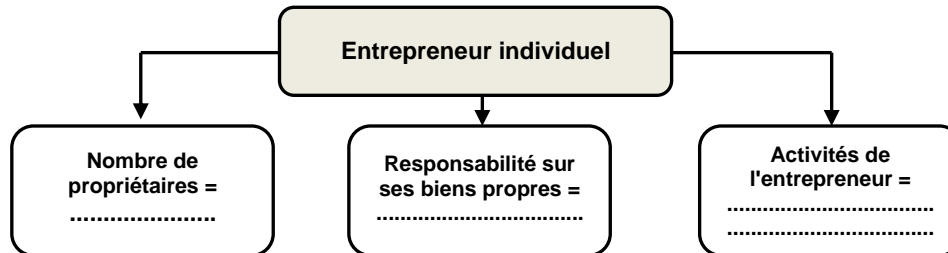
B – Qui sont les propriétaires et les gestionnaires des entreprises ?

a) – L'entrepreneur individuel

1 – Jean Durand vient de fonder une entreprise artisanale¹ de maçonnerie qu'il a nommée "Batico". Son apport personnel est de 80 000 € et il a emprunté à son banquier 20 000 €. Cet argent a été utilisé pour acheter le local (40 000 €), une camionnette (25 000 €), des outils (5 000 €) et un stock de matière première (10 000 €). Le reste de l'argent est déposé à la banque. Avec un salarié, qu'il a embauché, et sa femme, qui tient la comptabilité et reçoit les clients, Jean Durand travaille dur pour dégager un bénéfice d'exploitation qui lui servira à rembourser une partie de sa dette à la banque et de revenu pour sa famille. Il y a confusion des budgets parce que l'entreprise, c'est la famille, et réciproquement. Il sait qu'en cas de faillite, il pourra perdre non seulement les biens constituant le capital de l'entreprise mais aussi ses biens personnels. Sa responsabilité est illimitée.

Entreprise artisanale¹ = L'artisan est inscrit à la chambre des métiers et ne doit pas employer plus de dix salariés. Il vend des biens et des services qu'il a réalisés lui-même. Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan

Q1 - A partir de ce texte, complétez le schéma sur les principales caractéristiques d'un entrepreneur individuel :



2 – Cumuler un emploi et une activité autonome est possible avec le régime de l'auto-entrepreneur. Ce statut, entré en vigueur le 1er janvier 2009, a pour objectif de simplifier l'exercice de petites activités indépendantes : l'auto-entrepreneur peut exercer une activité commerciale ou artisanale en parallèle d'une activité principale, c'est-à-dire en complément d'un autre statut (salarié, demandeur d'emploi, retraité, étudiant...). Souple, sans trop de formalités, il présente de nombreux avantages sociaux et fiscaux. Ce statut permet à un auto-entrepreneur d'être affilié à la sécurité sociale et de valider des trimestres de retraite, en s'acquittant forfaitairement de ses charges sociales et de ses impôts uniquement sur ce qu'il encaisse.

Pour exercer une activité commerciale ou artisanale, l'auto-entrepreneur est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les activités commerciales ou au répertoire des métiers (RM) pour les activités artisanales (article 8 de la loi de modernisation de l'économie - LME). En effet, pour démarrer une activité permanente ou occasionnelle, il suffit désormais d'une simple déclaration avec le formulaire P0 au centre des formalités des entreprises (CFE) ou directement par la déclaration en ligne auprès de l'Urssaf (Sécurité sociale).

Cette dispense s'applique tant que le chiffre d'affaires ne dépasse pas les limites de la micro-entreprise, soit 80 000 € pour une activité commerciale et 32 000 € pour les prestations de services. Si le chiffre d'affaires HT dépasse les seuils autorisés, sans toutefois excéder 88 000 ou 34 000 €, il est possible de conserver ce statut l'année de dépassement des seuils et les deux années civiles suivantes. Les commerçants dispensés d'immatriculation au RCS sont exonérés des frais de chambre de commerce et d'industrie et les artisans sont dispensés d'effectuer le stage de préparation à l'installation, d'une durée de 4 jours.

L'auto-entrepreneur ne constitue pas une forme juridique, qui reste le statut de l'entreprise individuelle, mais seulement une simplification de la formalité de déclaration d'activité.

(Source : <http://pme.service-public.fr/actualites/zoom/nouveau-statut-auto-entrepreneur.html>, 2 juillet 2009)

Q2 – Quelles sont les démarches de l'entrepreneur pour créer ou prendre en main son entreprise ?

-
-
-
-
-

Q3 – Quels sont les avantages de ce statut d'auto-entrepreneur ?

-
-
-
-

3 – Le commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). Cette activité peut comporter accessoirement des activités de production

Entreprise libérale : est considérée comme libérale, toute personne physique ou morale disposant d'une comptabilité propre et qui exerce, en toute indépendance, à titre individuel ou sous forme sociale, une activité dans les domaines de santé, juridique, judiciaire, technique ou commerciale. Certaines professions libérales font l'objet d'une réglementation particulière : règles déontologiques et contrôle d'instances professionnelles (ordre, chambre ou syndicat). Pour l'administration fiscale, il s'agit des personnes qui pratiquent, en toute indépendance, une science ou un art et dont l'activité intellectuelle joue le principal rôle. Leurs recettes doivent représenter la rémunération d'un travail personnel.

(Source Insee 2010)

Q4 – A partir de ces trois textes, remplissez le tableau suivant :

| | Entreprise artisanale | Entreprise commerciale | Professions libérales |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Nombre maximum de salariés | | | |
| Type d'activité | | | |
| Diplôme requis | | | |
| Organisme professionnel d'appartenance | | | |
| Exemples | | | |

Q5 – A l'aide du vocabulaire proposé, remplissez le texte à trous : *revenu, à son compte, dettes, personne physique, salariés, bénéfice net, illimitée, emploi, exécute.*

L'entreprise individuelle est considérée juridiquement comme uneL'entreprise et l'entrepreneur ne forment qu'une seule et même personne. Il en résulte :

- ✓ Une grande liberté d'action : l'entrepreneur est le seul maître à bord et n'a de comptes à rendre à personne. Il est « ». Il a créé son propre..... Lede l'entreprise constitue donc le principal.....du patron et de sa famille. La notion d' « abus de bien social » (l'argent de l'entreprise lui appartient) n'existe pas dans l'entreprise individuelle.
- Il dirige età la fois. Le propriétaire travaille dans son entreprise et exécute une grande diversité de tâches (lien avec la clientèle, tâche productive, comptabilité...). Il peut employer des..... ou les membres de sa famille (aide familial).
- En conséquence, l'entrepreneur est responsable sur ses biens personnels et ceux de son conjoint, s'il est marié sur le régime de la communauté réduite aux acquêts, des.....de l'entreprise en cas de faillite. Sa responsabilité est.....

b) – Le gestionnaire d'une société

1 – La SARL : L'entreprise de Jean Durand prospère. Il a embauché une cinquantaine de salariés. Il a augmenté la taille de ses locaux et a investi dans de nombreux engins de chantier. La valeur de son capital immobilisé¹ atteint maintenant 250 000 €. Mais ses bénéfices commencent à ne plus suffire pour assurer la croissance de son entreprise. De plus les tâches de cet artisan se sont multipliées : il doit embaucher, penser à l'organisation des travaux, surveiller ses chantiers, rencontrer les clients...Il n'a plus le temps de travailler lui-même sur les chantiers.

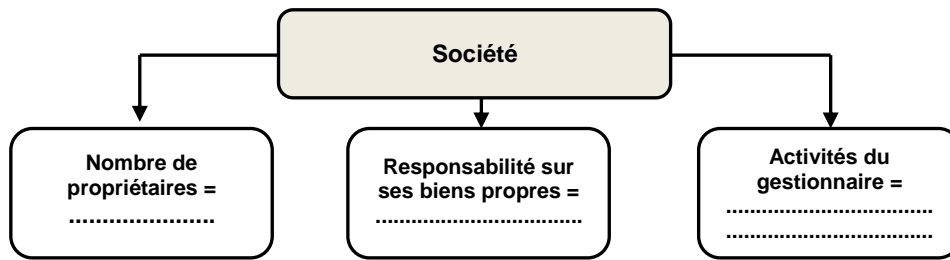
En conséquence, Jean Durand décide de s'associer avec un ami, ingénieur du bâtiment, Pierre Lafond. Ils veulent donc fonder à eux deux une « société ». Ils ont le choix entre deux formules. Un juriste d'entreprise leur conseille de ne pas choisir le statut de *société de personnes*, dans lequel leur responsabilité est illimitée en cas de faillite, mais de créer une SARL où les associés ne peuvent perdre que le capital qu'ils ont apporté dans la société et non leurs biens personnels. Le nombre de ces associés ne peut être supérieur à 100.

Jean Durand et Pierre Lafond se décident donc rapidement à créer une SARL. Ils vont mettre en commun ce qu'ils possèdent pour constituer le *capital social* de la nouvelle entreprise. Chacun recevra des *parts sociales* ou titres de propriété correspondant à son apport. Ils ne pourront vendre ces parts qu'avec l'accord des $\frac{3}{4}$ du capital social. Jean Durand apporte l'entreprise "Batico" dont la valeur est de 300 000 € et Pierre Lafond cède à la société une somme de 150 000 €. Jean Durand va devenir le gérant majoritaire de l'entreprise.

Capital immobilisé¹ = tout ce que possède durablement (plus d'un an) l'entreprise (machines, bâtiment...).

2 – La SA : L'entreprise continue de grandir. Elle obtient des marchés sur tout le territoire national et commence à opérer à l'étranger. Elle souhaite même se diversifier dans la distribution de l'eau. Même entièrement réinvestis, les bénéfices de « Batico » ne suffisent pas. Pour éviter de s'endetter, il faut faire appel à de nouveaux apporteurs de capitaux. Jean Durand, en accord avec Pierre Lafond, transforme la SARL en *société anonyme* qui doit réunir au moins sept associés. Ces nouveaux associés vont souscrire un nombre limité d'*actions*. Peu importe qui ils sont, l'essentiel est qu'il apporte de l'argent : d'où le terme de *société anonyme*. Pour eux le risque est limité aux apports et ils peuvent vendre librement leurs actions sans l'accord des autres associés. Ils espèrent seulement toucher une partie du bénéfice distribué, *le dividende*, et les revendre à un bon prix. Jean Durand et Pierre Lafond apportent leurs parts sociales dans la nouvelle société pour une valeur unitaire de 1 500 €. Ces parts sont transformées en actions. Dix nouveaux sociétaires achètent chacun un paquet de 200 actions d'une valeur unitaire de 1 500 €. Lors de la première *assemblée générale des actionnaires*, Durand, Lafond et 5 actionnaires présents (une action égale une voix), élisent un *conseil d'administration* de 5 membres qui choisit un polytechnicien, Michel Dupont, comme PDG pour diriger l'entreprise et surveiller sa gestion. Ce dernier recevra un salaire et un intéressement au bénéfice de l'entreprise.

Q1 - A partir de ces textes, complétez le schéma sur les principales caractéristiques d'une société :



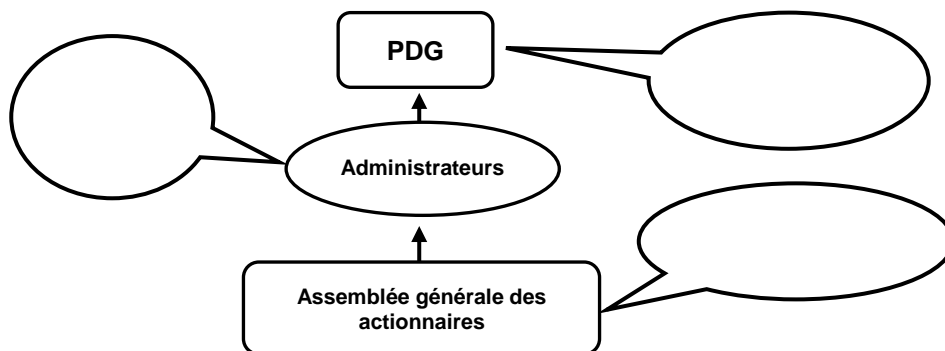
Q2 - A partir de ces textes, remplissez le tableau suivant :

| | Société à responsabilité limitée | Société anonyme |
|-------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Nombre de propriétaires | | |
| Titres de propriété | | |
| Vente des titres | | |
| Dirigeant | | |

Q3 – Pour quelles raisons des épargnants achètent-ils des actions ?

-
-
-

Q4 – Complétez le schéma en précisant le rôle de chaque instance :



Q5 – A l'aide du vocabulaire proposé, remplissez le texte à trous : *patrimoine, limitée, gérant, bénéfice, personne morale, propriétaires, PDG, conseil d'administration.*

Une société est une entreprise qui a au moins deux.....Créer une société revient à donner naissance à une nouvelle personne, juridiquement distincte du ou des associés fondateurs. La société est donc une

- Par conséquent :
- ✓ L'entreprise dispose de son propre..... En cas de difficultés de l'entreprise, en l'absence de fautes de gestion graves qui pourraient être reprochées aux dirigeants, les biens personnels de ces derniers (et naturellement des associés) seront à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise dans le cas de la SARL et de la SA. La responsabilité est.....aux apports (argent, biens engagés dans l'entreprise).
 - ✓ Dans la SARL, la gestion de l'entreprise est confiée à un....., qui peut être l'associé majoritaire (« gérant majoritaire » qui est un indépendant) ou à un salarié (« gérant minoritaire ») choisi pour sa compétence. Il dirige mais n'..... plus des tâches productives. Le dirigeant désigné pour représenter la société vis à vis des tiers n'agit pas pour son propre compte, mais au nom et pour le compte de la société. Il doit périodiquement rendre des comptes aux associés sur sa gestion.
 - ✓ Dans la SA, la gestion est confiée à unqui est assimilé à un salarié choisi pour ses compétences par le..... Il y a donc une dissociation entre les propriétaires et les gestionnaires de l'entreprise qui ne possèdent pas forcément les actions de l'entreprise qu'ils dirigent mais est intéressé à son.....(bonus, prime, distribution d'actions...).

